



**PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2019**

1ère session extraordinaire de 2019

**23 è 24 di maghju**

**23 et 24 mai**

**2019/E1/049**

## **Question déposée par Catherine COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe ANDÀ PER DUMANE**

Objet : *Devoir de mémoire*

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Nous étions rassemblés dimanche à Asco pour une commémoration relative au camp d'internement qui existait dans ce village en 1943.

Ce type d'évènement replonge forcément les esprits dans les heures les plus sombres de l'Histoire de la Corse. Notre terre, « île de justes », a brillé quand l'Europe sombrait dans les ténèbres de la seconde guerre mondiale, dans l'horreur du racisme et l'antisémitisme.

Les Corses fidèles à leurs traditions d'hospitalité mais aussi les autorités avec notamment le préfet Paul-Louis BALLEY ont tout fait pour sortir des griffes nazis les innocents. Un seul sera déporté.

Chacun de nous est l'héritier de cette histoire. Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas, nous targuer de ce qu'ont fait nos aïeux. En revanche le devoir de mémoire nous impose de nous souvenir et de nous rappeler.

Nous rappeler que l'Histoire peut basculer très vite, nous rappeler que si des hommes et des femmes étaient des résistants, d'autres ont commis de terribles atrocités.

L'Histoire et ce type de commémoration nous ramènent simplement à l'actualité. Celle d'une fragmentation de la société insulaire, une individualisation menant au repli identitaire, un risque de plonger à nouveau dans ces jours sombres.

Loin de moi l'idée de faire de ces épisodes un totem permettant de nous sentir totalement immunisés, nous ne sommes que des êtres humains et le passé, ne prémunit pas de l'avenir.

Pour autant, ces épisodes nous rappellent qu'ils s'inscrivent dans une vieille tradition insulaire que l'on peut faire remonter à Pascal Paoli.

Il avait notamment accueilli des juifs en Corse en leur octroyant un statut d'égalité quand ailleurs sévissait encore des pogroms. L'Europe sortait à peine des guerres de religions entre chrétiens, c'est dire la modernité de Paoli. Pascal Paoli agissait en homme convaincu des Lumières, accordant aux Juifs comme aux Corses l'égalité des droits au motif qu'ils étaient des hommes.

« La liberté en corse ne confesse pas et ne consulte pas l'inquisition ».

La France dut attendre qu'un autre Corse, Napoléon Bonaparte, accède au pouvoir pour enfin donner un statut aux juifs.

Il fit paraître après avoir consulté des représentants de la communauté hébraïque un « règlement organique du culte mosaïque » sur le modèle du protestantisme, paru le 17 mars 1808.

Je conclurai par ces propos de Simone VEIL :

« Je n'aime pas l'expression « devoir de mémoire ». En ce domaine, la notion d'obligation n'a pas sa place. Autre chose est le devoir d'enseigner, de transmettre. Là, oui, il y a un devoir »

Monsieur le Président du Conseil Exécutif, notre île a connu quelques temps de lumière. Elle fut d'ailleurs distinguée en 2017 par la remise de la Menorah d'or pour son action en faveur des Juifs. Mais notre île doit également se rappeler combien il est facile de basculer.

L'Histoire appartient à tous les Corses, le rôle des politiques n'est pas de la réécrire mais d'essayer d'en tirer le substrat pour éviter que de terribles erreurs soient à nouveau commises.

A l'heure où la société Corse se fragmente et où nous assistons à une recrudescence de l'antisémitisme, il est de notre devoir d'être unanime sur ce sujet.

Aussi je souhaiterais savoir si l'Assemblée de Corse peut consacrer un financement afin d'établir un travail historique et sacraliser les lieux destinés à mettre en lumière cette histoire entremêlée de nos deux peuples.

Ce travail permettrait de donner aux jeunes générations une illustration de ce que nous sommes et de ne pas oublier d'où ils viennent et donc qui ils sont.

Je vous remercie.